



Paragraphe 20° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion
DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Exercice financier : 2024-2025

Trimestre : Octobre à Décembre 2024

Nom de la personne	Fonction	Description de la dépense	Date	Coût
Martel, Jean	Président-directeur général	Rencontre de travail - 2 personnes	2024-10-01	75,73 \$
Martel, Jean	Président-directeur général	Rencontre de travail - 1 personne	2024-10-16	72,77 \$
Martel, Jean	Président-directeur général	Rencontre de travail - 1 personne	2024-10-18	38,20 \$
Martel, Jean	Président-directeur général	Rencontre de travail - 3 personnes	2024-10-22	106,12 \$
Martel, Jean	Président-directeur général	Représentation de la Société au Cocktail bénéfice de l'Association pour l'intégration sociale de la Région de Québec	2024-10-24	161,08 \$
Martel, Jean	Président-directeur général	Rencontre de travail - 2 personnes	2024-10-31	78,83 \$
Martel, Jean	Président-directeur général	Rencontre de travail - 1 personne	2024-11-12	85,55 \$
Grégoire, Annie	Vice-présidente amélioration et développement de l'habitation	Rencontre de travail - 1 personne	2024-10-08	25,80 \$
Grégoire, Annie	Vice-présidente amélioration et développement de l'habitation	Rencontre de travail - 1 personne	2024-10-16	67,92 \$
Grégoire, Annie	Vice-présidente amélioration et développement de l'habitation	Rencontre de travail - 2 personnes	2024-11-06	62,75 \$
Grégoire, Annie	Vice-présidente amélioration et développement de l'habitation	Rencontre de travail - 3 personnes	2024-11-07	112,74 \$
Grégoire, Annie	Vice-présidente amélioration et développement de l'habitation	Rencontre de travail - 2 personnes	2024-12-18	46,10 \$
Bernier, Jean-Pascal	Vice-président développement et stratégies	Rencontre de travail - 1 personne	2024-10-16	69,74 \$
Bernier, Jean-Pascal	Vice-président développement et stratégies	Rencontre de travail - 1 personne	2023-12-18	94,21 \$
St-Martin, David	Vice-président administration et finances	Rencontre de travail - 1 personne	2024-10-16	71,56 \$

Information complémentaire

— Les frais déclarés sont ceux comptabilisés dans le présent trimestre.